

BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR
METROPOLITAIN »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	4
2.3 Les indicateurs de gestion du budget ANNEXE « réseau de chaleur métropolitain »	5
2.4 La dette du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	7
3.1 Le volume des autorisations de programme	7
3.2 L'avancement des autorisations de programme	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	8
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	8
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	9
5. La section d'investissement du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain »	10
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	10
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	11

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L.5217-2 I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) **dont la compétence « réseau de chaleur »**. Toutefois, en application de l'article L.5218-2 I du même Code, les communes ont continué d'exercer depuis cette date les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI fusionnés au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La compétence de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur urbains a été transférée à la Métropole au 1er janvier 2018. Celle-ci était exercée précédemment sur le seul territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile **pour le réseau de chaleur de la commune d'Aubagne**. Elle a été étendue à l'ensemble du périmètre métropolitain. Cette compétence relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), un budget annexe avait été créé. Par délibération du 14 décembre 2017, le périmètre du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » a été étendu **pour intégrer la gestion en régie du réseau de chaleur situé sur la commune de Coudoux**.

Au 1^{er} janvier 2020, le budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » **a intégré les DSP d'Aix-en-Provence, Martigues et Salon-de-Provence, portés jusqu'à présent par le budget Principal**.

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale **a acté le retour de la compétence « réseau de chaleur » aux communes**.

Sur le plan technique, les réseaux du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » ont été **transférés à compter du 1^{er} janvier 2023 vers les communes d'Aubagne, d'Aix en Provence, de Coudoux, de Martigues et de Salon de Provence**.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation:
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **34%** et correspond à un total de **372,68 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **109%**, correspondant à un total de titre émis égal à **1 173,77 K€**;
 - Les dépenses réelles représentent **242,44 K€** et les recettes réelles **730,68 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **26%** et correspond à un total de mandats émis de **222,30 K€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **22%** et correspond à un total de titres émis de **183,52 K€**;
 - Les dépenses réelles représentent **77,67 K€** et les recettes réelles sont nulles.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	312,46	-	488,93	801,39
INVESTISSEMENT	39,57	-	-78,35	-38,78
TOTAL	352,03	0,00	410,57	762,61

Le budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » enregistre un résultat global de clôture de 762,61 K€ :

- ✓ Résultat de la section de fonctionnement : 801,39 K€ ;
- ✓ Résultat de la section d'investissement : -38,78 K€ ;

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	CA 2021/2022	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	443,33	636,50	730,50	287,17	65%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	352,15	435,20	224,90	-127,25	-36%
Epargne de gestion courante (EBG)	91,18	201,30	505,61	414,42	454%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	21%	32%	69%		237%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	251,04	0,00	0,17	-250,86	-100%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	48,63	18,68	15,12	-33,51	-69%
Résultat exceptionnel large	202,41	-18,68	-14,95	-217,35	-107%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	293,59	182,62	490,66	197,07	67%
Taux d'épargne de gestion	42%	29%	67%		59%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2,76	2,42	2,42	-0,35	-13%
<i>Recettes réelles</i>	694,37	636,50	730,68	36,31	5%
<i>Dépenses réelles</i>	403,54	456,30	242,44	-161,10	-40%
Epargne brute (EBE)	290,83	180,20	488,24	197,41	68%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	42%	28%	67%		60%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	9,33	9,33	9,33	0,00	0%
Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	81,09	352,03	352,03	270,94	334%
Epargne nette (ENE)	281,49	170,86	478,91	197,41	70%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	41%	27%	66%		

- ✓ L'épargne de gestion courante (EBG) est constituée par la différence entre les recettes et les dépenses de gestion courante, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante et permet de mesurer les marges de manœuvre dans le fonctionnement quotidien d'un budget. Pour le budget annexe « réseau de chaleur métropolitain », en 2022, l'EBG est de l'ordre de 505,61 K€ en augmentation par rapport à 2021 (+ 414,42 K€). Son taux passe de 21 % à 69% de 2021 à 2022. En effet la diminution de certaines dépenses par rapport à 2021, cumulé au rattrapage des recettes sur les DSP avec l'émission de titres sur les exercices antérieurs ont des conséquences positives sur les ratios.

- ✓ L'épargne de gestion est constituée de l'épargne de gestion courante, assortie du résultat exceptionnel. En 2022, le taux d'épargne de gestion passe de 42% à 67%. Le résultat exceptionnel est en diminution de 217,35% et s'explique par une recette exceptionnelle en 2021 dans le cadre du contentieux avec CMT.
- ✓ L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements (rembourser les emprunts existants et/ou investir), mais elle est aussi un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à « excédent » de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle répond à une obligation légale de couvrir le montant du remboursement de la dette existante. Pour le budget annexe « réseau de chaleur métropolitain », le montant de l'épargne brute évolue favorablement entre 2021 et 2022, passant de 42% à 67% en 2022. Avec 488,24 K€, il est possible de rembourser l'emprunt tout en préservant une capacité à investir qui doit être conjugué à l'ampleur des projets à venir.
- ✓ L'épargne nette est le montant de l'épargne qu'il reste une fois que les emprunts ont été remboursés. Cette épargne est utilisée pour financer les autres investissements. Elle doit toutefois tenir compte du profil de remboursement de la dette. Plus les remboursements de la dette sont élevés, moins l'épargne dette sera disponible pour le reste des investissements. Pour ce budget, l'épargne nette est en évolution positive entre 2021 et 2022, passant de 41 % à 66 %.

Enfin, Le fonds de roulement est positif et en augmentation par rapport à 2021. Il correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

En conclusion, les ratios financiers pour le budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » affichent un budget en situation financière en amélioration.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « Réseau de chaleur Métropolitain » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	65,33	9,33	2,07	0,00	56,00

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, le remboursement du capital de la dette a permis de réduire l'encours du budget annexe « réseau de chaleur métropolitain » à hauteur de 9,33 K€. Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau durant l'exercice.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2022 à 56 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2022 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « Réseau de chaleur Métropolitain », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2022	Variation annuelle du volume	Mandaté 2022	Reste à financer au 31/12/2022	Durée de résorption (en années)
	174280RC	500,00	197,75		39,77	157,99	4,97
	214280RC	2 650,00	2 650,00		28,57	2 621,43	92,77
	Total	3 150,00	2 847,75	0,00	68,33	2 779,42	41,67

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 3 150 K€. La durée de résorption s'élève à 41,67 ans à volume de crédits de paiement constants.

Le volume d'Autorisations de Programme se traduit à travers 3 opérations intitulées « création chaufferie Rousselot » pour 500 K€, « Réseau de chaleur acquisition foncières » pour 650 K€ et « Travaux réseau de Coudoux » pour 2000 K€. Le reste à financer s'établit au 31 décembre 2022 2 779,42 K€.

3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2022	Taux d'avancement 2022 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	3 150 000,00	302 247,54	68 332,65	12%

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	694,37	636,50	730,68	115%	5%
Recettes de gestion courante	443,33	636,50	730,50	115%	65%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	359,11	342,50	471,01	138%	31%
74 - Dotations et participations					
75 - Autres produits de gestion courante	84,22	294,00	259,49	88%	208%
013-Atténuation des charges					
Autres recettes de fonctionnement	251,04	0,00	0,17		-100%
76-Produits financiers	-	-	-		
77 - Produits exceptionnels	251,04		0,17		-100%
Recettes d'ordre	130,63	131,50	130,63		0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130,63	131,50	130,63	99%	0%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total recettes de fonctionnement	825,00	768,00	861,31	112%	4%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	21,38	312,46	312,46	100%	1362%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	846,38	1 080,46	1 173,77	109%	39%

En 2022 les recettes d'exploitation se décomposent comme il suit :

- ✓ Les recettes de la facturation aux abonnées sur le site de Rousselot et de Coudoux s'élèvent à 471 K€ contre 359,11 € en 2021 soit une hausse de 31% par rapport à 2021 qui s'explique par l'inscription des redevances des DSP de Martigues et Salon-de-Provence au chapitre 70 ;
- ✓ Les redevances de contrôle de la DSP de Aix-en Provence sont imputées au chapitre 75 pour 259,49 K€ ;
- ✓ Concernant les recettes d'ordre, elles sont composées des dotations aux amortissements des subventions perçues. Elles s'établissent à 130,63 K€.

Pour conclure, le total des recettes d'exploitation recouvrées en 2022 est de 1 173,77 K€ (contre 1 080,46 K€ en 2021 soit +39%) avec un taux d'exécution de 109% du fait de rattrapage sur l'émission de titres concernant les redevances de contrôle des DSP sur les années antérieures.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	403,54	457,70	242,44	53%	-40%
Dépenses de gestion courante	352,15	435,20	224,90	52%	-36%
011 - Charges à caractère général	349,08	435,10	224,90	52%	-36%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3,06				-100%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)		0,10		0%	
Autres dépenses de fonctionnement	51,39	22,50	17,54	78%	-66%
66 - Charges financières	2,76	4,50	3,10	69%	12%
67 - Charges exceptionnelles	48,63	18,00	14,44	80%	-70%
68 - provisions	-	-	-		
Dépenses d'ordre	130,38	622,76	129,94	21%	0%
023 - Virement à la section d'investissement		484,76		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130,38	138,00	129,94	94%	0%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-		
Total dépenses de fonctionnement	533,91	1 080,46	372,38	34%	-30%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-		
Total des dépenses d'exploitation cumulées	533,91	1 080,46	372,38	34%	-30%

Les dépenses totales d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 372,38 K€ soit une diminution globale de 30% par rapport à 2021. Elles se décomposent comme il suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) concernent principalement les dépenses relatives à la maintenance des chaufferies et la consommation de combustible avec les marchés de Idex pour Aubagne et Engie pour Coudoux. Le reste des dépenses concerne l'AMO avec les différents marchés de Sermet pour les DSP d'Aix en Provence, Martigues et Salon pour 0,030 M€.

En 2021, elles s'élèvent à 224,90 K€ avec un taux d'exécution de 52% (-36% par rapport à 2021). Cette évolution à la baisse s'explique par des dépenses supplémentaires concernant un protocole avec la société Idex sur l'exercice 2021 ;
- ✓ Les charges financières se montent à 3,1 K€ avec un taux d'exécution de 69%.
- ✓ Les charges exceptionnelles s'élèvent à 14,44 K€ pour l'exercice 2022 soit une diminution de 80% par rapport à 2021. Il s'agit des annulations de titres sur exercices antérieur. Cette régularisation technique est exécutée pour le même montant en recettes d'exploitation (chapitre 70) ;
- ✓ Les dépenses d'ordre en 2021 sont de 129,94 K€. Il s'agit des dotations aux amortissements des investissements.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLITAIN »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	64,61	707,40	77,67	11%	20%
Dépenses d'équipement	55,28	698,00	68,33	10%	24%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-		
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	-				
23 - Immobilisations en cours	-	-	-		
Opérations d'équipement	55,28	698,00	68,33	10%	24%
Dépenses financières	9,33	9,40	9,33	99%	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	9,33	9,40	9,33	99%	0%
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-		
Dépenses d'ordre	130,63	145,50	144,63	99%	11%
040 - Opérations de transfert entre sections	130,63	131,50	130,63	99%	0%
041 - Opérations patrimoniales		14,00	14,00	100%	
Total dépenses d'investissement	195,24	852,90	222,30	26%	14%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	-	-	-		
Total des dépenses d'investissement cumulées	195,24	852,90	222,30	26%	14%

En 2022, les dépenses d'investissement se répartissent comme il suit :

- ✓ Les dépenses d'équipement en 2022 augmentent de 24% par rapport à 2021 pour un total de 68,33 K€ en 2022 avec le solde sur le marché relatif à la création et extension de la chaufferie de Aubagne, ainsi que l'étude d'avant-projet pour la réalisation d'un réseau de chaleur complémentaire sur Coudoux ;
- ✓ Les dépenses financières sont stables par rapport à 2021 les portant à un total de 9,33 K€. Elles sont composées du remboursement du capital de la dette sur Coudoux (détails en partie 2.4) ;
- ✓ Les dépenses d'ordre s'établissent à 144,63 K€ (11% par rapport à 2021). Elles comprennent l'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 130,63 K€ avec une exécution à 99% et les opérations patrimoniales pour 14 K€.

En 2022, les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 222,30 K€ soit une augmentation de 14% par rapport à 2021.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	44,72	176,57	0,00	0%	-100%
Recettes d'équipement	44,72	176,57	0,00	0%	-100%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)		-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-	176,57	-	0%	
21 - Immobilisations corporelles	44,72	-			-100%
Recettes financières	0,00	0,00	0,00		
10- Dotations, fonds divers,réserves					
024- Produits des cessions d'immobilisations					
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-		
Recettes d'ordre	130,38	636,76	143,94	23%	10%
021 - Virement de la section de fonctionnement		484,76		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130,38	138,00	129,94	94%	0%
041 - Opérations patrimoniales		14,00	14,00	100%	
Total recettes d'investissement	175,10	813,33	143,94	18%	-18%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	59,72	39,57	39,57	100%	-34%
Total des recettes d'investissement cumulées	234,82	852,90	183,52	22%	-22%

Les recettes d'investissement pour l'année 2022 se répartissent comme il suit :

- ✓ Le chapitre 16 – Emprunts enregistre un taux d'exécution nul du fait d'un emprunt budgétisé dans le cadre de l'achat d'un terrain pour la DSP de Salon-de-Provence. L'acquisition ne s'est finalement pas concrétisé, aussi l'emprunt n'a pas été levé ;
- ✓ Les recettes d'ordre représentent 143,94 K€ et se composent des dotations aux amortissements (chapitre 040) pour 129,94 K€ et des opérations patrimoniales (chapitre 041) pour 14 K€ ;

Ainsi, le total des recettes d'investissement recouvrées en 2022 est de 183,52 K€ (contre 234,82 K€ en 2021 soit -34%) avec un taux d'exécution de 22%.